

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/W/38

13 octobre 1981

Distribution spéciale

---

Comité des obstacles techniques au commerce

## DOCUMENTS MIS EN DISTRIBUTION GENERALE

### Note du secrétariat

1. A sa deuxième réunion, le 24 avril 1980, le Comité est convenu qu'  
"... une procédure (pour la mise en distribution générale des documents) fondée sur la pratique habituelle du GATT serait adoptée, c'est-à-dire que les documents de travail et les comptes rendus ne seraient jamais publiés et que le secrétariat présenterait chaque année une proposition concernant les autres documents à mettre en distribution générale à la fin de l'année, ce qui serait fait si aucune délégation n'y voyait d'objection." (TBT/M/2, paragraphe 36).
2. Les documents suivants sont proposés pour mise en distribution générale:  
TBT/1/Add.1, Suppl.2 et Suppl.3  
TBT/1/Add.20/Rev.1  
TBT/1/Add.21  
TBT/1/Add.22  
TBT/1/Add.23  
TBT/1/Add.24 et Suppl.1  
TBT/1/Add.25  
TBT/1/Add.26  
TBT/1/Add.27  
TBT/1/Add.28  
TBT/8
3. Les signataires qui désireraient que la distribution de l'un de ces documents, ou de partie d'un document, demeure limitée, sont invités à en informer le secrétariat au plus tard le 30 novembre 1981.